

154, rue Célestin Linder
42780 VIOLAY
Tél. : 04.74.63.90.92
Fax : 04.74.63.95.30
Mél : mairie@violay.fr
Site : www.violay.fr

PROCES-VERBAL
N° 2017/04
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 mai 2017

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame CHAVEROT Véronique, Maire.

Etaient présents :

M. PALAIS Jean-Claude
M. POIRON Jean-Pierre
Mme ESCOFET Danièle
Mr BISSAY David
Mme DENIS Chantal
Mme GIROUD Sylvie
Mme PERIAT Véronique
M. PERRIER Guy
Mme RODET Chantal
Mme SERRAILLE Joëlle
Mme ODDOUX Julia
Mr MUZELLE Robert

Excusés :

Mr ROCHARD Jean-François (pouvoir à Mme le Maire)
Mme COLLON Colette (pouvoir à Jean-Claude PALAIS)

Mme Chantal DENIS est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



ORDRE DU JOUR :

- Espace tourisme et loisirs : avancement des travaux – Choix des fournisseurs de mobilier – Appel d’offres pour convention de gestion de locations ;
- Centre bourg : avancement ;
- Point sur la laverie ;
- Objectif zéro phyto – plan de désherbage ;
- TOURISME : activités touristiques de l’été
 - Délibération pour l’obtention du label STATION VERTE,
 - Fleurissement de la commune,
- Déclassement chemin rural Gérard BESSON ;
- Modification des statuts du SIEMLY ;
- Approbation d’un nouvel avenant à la convention secrétariat passée avec la Commune de Ste-Agathe-En-Donzy, suite au nouveau reclassement des grades découlant du PPCR mise en place au 1^{er} janvier 2017 ;
- Création d’un poste d’adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet au 1^{er} Juin 2017 concernant l’avancement de grade de Philippe ROCHARD (suite à sa réussite à l’examen professionnel d’adjoint technique 1^{ère} classe) ;
- Questions diverses

⇒ **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CM PRECEDENT**

Mme ODDOUX demande à prendre la parole. Après avoir donné lecture de sa lettre (en pièce jointe) adressée à l’assemblée, elle présente sa démission.

Madame le Maire répond à ses arguments.

Les commissions ont été réunies quand il y avait besoin : voirie, appel d’offres, finances, périscolaire, petite enfance, fleurissement, etc...

Pour ce qui est du conseil municipal d’enfants, il a été présenté en conseil municipal mais n’a pas été retenu à la majorité des membres.

Concernant le referendum pour l’hôtel Perrier, nous en avons déjà débattu à plusieurs reprises mais il y a eu des élections municipales avec deux projets totalement différents. Les habitants ont voté en leur âme et conscience et ont de fait, approuvé à la majorité des suffrages, la continuité des projets présentés. C’est ce qui s’appelle la Démocratie, que tout le monde se doit de respecter, que les décisions prises plaisent ou non.

Faire un référendum veut dire répondre à une question par oui ou par non. Il semble difficilement imaginable pour les Violaysiens d’avoir un avis « objectif » sur la question sans en avoir les tenants et les aboutissants sur un dossier aussi complexe que sensible. Il ne faut pas oublier que de nombreuses réunions d’information ont été mises en place sur ce sujet. D’autre part, il était impossible de faire parler « le cœur » plutôt que la raison, tant les problématiques étaient nombreuses, il suffit de s’en rendre compte au niveau de la présence d’amiante en quantité importante dans les bâtiments. Cet état de fait prouve d’ailleurs que nous avons raison de passer par une décision radicale car il aurait été très difficile d’éliminer la totalité de l’amiante dans une rénovation. De plus, il est préférable de restructurer tout le centre bourg en s’affranchissant des friches industrielles des anciens abattoirs plutôt que de tenter un sauvetage inapproprié d’un bâtiment dans un état plus que problématique. L’anticipation à long terme et l’objectivité font aussi partie du devoir d’élus.

Quant à l'achat du fonds de commerce de la boucherie. Aucun repreneur professionnel ne s'est manifesté, pourtant le prix restait abordable, comment peut-on imaginer qu'une Mairie ait la compétence pour racheter un tel fonds, avec un loyer mensuel à payer au propriétaire, et sans avoir le gérant ??? Il suffit de regarder les multiservices des villages alentours pour comprendre les difficultés rencontrées pour faire vivre ces commerces....

Enfin, en ce qui concerne le périscolaire, il a toujours été dit que nous ferons en sorte que la loi soit respectée, et nous avons mis en place un système de temps périscolaire avec 4 personnes, ce qui représente évidemment un coût non négligeable ! Un groupe de travail « périscolaire » a été mis en place dont faisait d'ailleurs partie Mme Oddoux. Nous avons pris la décision de ne pas faire payer ces temps périscolaires par les familles, pour ne pas engendrer une fois de plus des problèmes financiers pour certains, ce qui a évidemment une incidence sur les activités, car faire intervenir des professionnels extérieurs coûte très cher. Les quatre personnes encadrant les enfants font d'ailleurs un travail admirable, tout en étant qualifiés puisque deux d'entre elles sont ATSEM et que les deux autres sont en contact permanent avec les enfants.

En conclusion, un conseil municipal est formé de différentes personnes qui prennent des décisions en leur âme et conscience et qui votent. Une fois le vote entériné, on ne peut pas à tout moment revenir sur les décisions, qu'elles plaisent ou non. Il s'agit là aussi de respecter une majorité.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu précédent.

⇒ **Liste des délibérations prises à la date du 28 mars 2017**

Séance du 28 MARS 2017	
2017.03.01	Fiscalité : Vote des taux 2017
2017.03.02	Indemnité de fonction des élus : changement d'indice

1- Espace tourisme et loisirs : avancement des travaux – Choix des fournisseurs de mobilier – Appel d'offres pour convention de gestion de locations

Les travaux avancent bien. Le plafond du hall d'entrée est terminé. Les cloisons sont posées et l'électricité est en cours. Le plafond (en lames de bois) de la salle Dussud sera mis en place début juin. Les chapes sont en cours de réalisation. Les couleurs de la façade ont été choisies. La fenêtre de la salle Dussud a été obturée.

Trois entreprises ont été contactées pour l'appel d'offre du mobilier (tables, chaises, mange-debout). Trois devis ont été reçus :

Nous proposons de retenir la société Mobi Décor à BONSON pour les chaises et la société JAROSSO pour les tables rondes et rectangulaires ainsi que l'estrade de 18 m². Une remise de 40 % a été obtenue sur l'ensemble de ces acquisitions. Ce matériel ne sortira pas de la salle et ne sera pas loué pour être transporté à l'extérieur.

Concernant l'office de réchauffage, certain matériel sera conservé et réinstallé. Par contre, le lave-vaisselle sera changé, deux frigos, une table induction à deux feux, une armoire et un four seront achetés.

Un petit congélateur pourra être éventuellement rajouté ultérieurement.

Il est important que la location de la salle puisse être gérée par une société compétente en la matière, avec un carnet d'adresses d'entreprises intéressant. Nous proposons de lancer un appel d'offres auprès de 3 sociétés qui pourraient remplir ce rôle et ainsi pouvoir choisir en fonction du coût et des prestations proposées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

2- Centre bourg : avancement

Encore un peu de retard sur ce dossier puisqu'EPORA met en ligne l'appel d'offres pour les entreprises en charge du désamiantage et de la déconstruction cette semaine... Les travaux en conséquence, ne démarreront qu'en septembre. Mr Muzelle demande où en est l'appel d'offres de Loire Habitat.

Mme le Maire répond qu'à priori, il ne s'agit pas de l'appel d'offres pour les entreprises mais pour l'architecte qui devra présenter le projet. Dès qu'il sera finalisé, une réunion d'information sera mise en place pour les Violaysiens.

3- Point sur la laverie

Les coffrets pour l'alimentation électrique ont été mis en place et la dalle devant accueillir la laverie sera coulée cette semaine. La laverie sera installée fin mai. Mr Palais signale que M. Chaverot a accepté que soient apposés deux gros coffrets, pas très esthétiques, sur sa façade.

4- Objectif zéro phyto – plan de désherbage

La commune a signé un contrat avec l'agence de l'eau Loire Bretagne il y a un an et s'est donc engagée dans la démarche zéro-phyto. L'utilisation des produits phytosanitaires est désormais interdite par les agents communaux depuis le 1^{er} janvier 2017. Des avancées notoires ont d'ores et déjà été initiées (bâche, paillage, etc...) afin de limiter la prolifération des « mauvaises » herbes, mais le plan de désherbage obligatoire, compte tenu de la présence du barrage d'Echansieux, doit être mis en place. Pour effectuer ce plan de désherbage, deux devis ont été reçus : le premier de la société FREDON pour un montant de 3.780 € et l'autre du lycée horticole de Montravel pour un montant de 2.500 €. En sachant que ce montant est sujet à subvention par l'agence de l'eau à hauteur de 50%, Mme le Maire propose de retenir l'offre du lycée de Montravel.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'offre d'un montant de 2 500 € du lycée horticole Montravel.

A la demande de M. MUZELLE, Madame le Maire explique ce qu'est un plan de désherbage : un outil de diagnostic des pratiques et des risques pour les ressources en eau mais aussi un outil d'aide à la décision pour la commune. Il permet de respecter la réglementation en vigueur et de développer les méthodes alternatives

Elle rappelle que l'utilisation des phytosanitaires sera interdite pour les particuliers à partir du 1^{er} janvier 2018. Mais il est d'ores et déjà fortement recommandé de ne plus les utiliser. Il est en effet avéré que les molécules très dangereuses pour la santé se retrouvent non seulement dans l'eau, mais également dans les cheveux des enfants. S'il ne devait y avoir qu'une seule raison à ne plus utiliser ces produits, ce serait celle-ci !

Les enfants de l'école communale se sont retrouvés à Echansieux pour une visite du barrage et de la station de traitement. Ces visites ont pour objectif de les sensibiliser à l'importance de l'eau et de sa sauvegarde pour une utilisation optimum et surtout pérenne. Mme le Maire rappelle que la retenue d'Echansieux fait l'objet d'un périmètre de protection qui s'étend à tout le bassin versant. Les agriculteurs ont donc des obligations en matière d'utilisation de pesticides et il en est de même pour la pépinière, la commune et pour les particuliers qui s'exposent à de fortes amendes de la part de la police de l'eau en cas d'utilisation inappropriée. Les agriculteurs, la commune et la pépinière sont déjà tous en conformité avec la réglementation. Des contrôles sont mis en place régulièrement.

5- TOURISME : activités touristiques de l'été

◆ Nouvelle activité sur la commune

Les randonnées en VTT à assistance électrique au départ de la place Fouillat. Il suffit d'appeler pour prendre rendez-vous, par groupe de cinq à sept, avec accompagnateur.

◆ La boutique de la Tour Matagrin

Elle a rouvert ses portes il y a 10 jours. Les Amis de la Tour sont à la recherche de bénévoles afin de pouvoir ouvrir la boutique de façon régulière.

◆ Délibération pour l'obtention du label STATION VERTE

Le Président du label « Station Verte » est fortement intéressé par notre commune qui a tous les atouts et Mme le Maire ira à Paris le 7 juin pour présenter le dossier de candidature au label. Ce label nous permettra d'être en visibilité nationale sur le site des Stations vertes, site visité par plus de 1 million de touristes, en recherche d'activités de plein air et pleine nature. Les communes labellisées à ce jour dans la Loire sont au nombre de 5 : St Galmier, Villerest, Usson en Forez, St Germain Laval et St Just en Chevalet.

Ce label est intéressant car il a une visibilité régionale, nationale mais aussi internationale auprès de toutes les personnes intéressées par les activités vertes de pleine nature.

Toutes les possibilités d'hébergement aux alentours ont été prises en compte dans le cadre de ce dossier, en attendant le futur centre d'hébergement touristique toujours d'actualité pour 2018/2019 sur la commune.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la candidature de la commune de VIOLAY au label « Station verte » et autorise Madame le Maire à déposer et défendre le dossier de candidature, l'autorise à signer tout document s'y rapportant et lui donne pouvoir pour effectuer toutes les démarches.

La commune a également présenté sa candidature au label « Sport nature » auprès du Département.

◆ Fleurissement de la commune

Un concours communal sera organisé, outre le concours départemental et celui des montagnes du matin. Toutes les personnes intéressées pour y participer peuvent se faire connaître en mairie. Mme ESCOFET encourage les particuliers à fleurir leurs balcons, fenêtres, cours etc...

Concernant le fleurissement communal, une réunion est prévue prochainement avec les bénévoles, acceptant de donner un coup de main pour mettre en place les plants dans les massifs. Plusieurs personnes se sont déjà manifestées.

◆ VTT de descente

Les quatre pistes sont terminées, il reste le balisage pour inciter les promeneurs au respect de l'environnement. Une démonstration est prévue d'ici à septembre.

◆ Le sentier pédagogique de Fontbonne

Le sentier « Entre Ruisseau et forêt » dans la zone humide sera mis en place prochainement (Sentier de 2 km sans dénivelé).

Madame GIROUD demande où en est le projet accrobranche de M. Jean-Marie PORTE. Madame le Maire répond qu'il est en bonne voie et que ce projet se mettra en place en fin d'année pour ouvrir en 2018, alors que l'on aura obtenu les deux labels, et que l'ouverture de l'espace tourisme et loisirs sera effective.

Mr Poiron rappelle que TF1 est venu filmer la mise en place du bureau de vote pour l'élection présidentielle. Le reportage est passé samedi dernier à 13h, lors

du journal télévisé de Jean Pierre Pernaut. Ce genre de reportage, même très court, participe à la connaissance de la commune.

Mme le Maire ajoute que TL7 sera présente la semaine prochaine pour un reportage sur la commune. Il sera diffusé à une date qu'elle communiquera.

6- Déclassement chemin rural Gérard BESSON

Madame le Maire explique que M. Gérard BESSON est en train de vendre sa ferme. Il figure sur les plans un chemin qui n'existe plus sur le terrain. Il demande donc le déclassement de ce chemin.

Mme le Maire explique que la procédure sera lancée lorsque le futur acquéreur aura accepté une servitude pour accéder aux terrains autour de la ferme.

Madame le Maire explique que la mairie n'a aucune obligation à entretenir un chemin rural, ce qui n'est pas le cas pour les voies communales.

Les adjoints se sont penchés sur la liste des chemins communaux et ruraux. Il est proposé à ce que les chemins ruraux goudronnés soient classés dans la voirie communale de façon à pouvoir bénéficier des aides départementales comme il a été dit lors de la dernière réunion du conseil municipal.

Pour l'instant, nous avons une vision assez claire des voies revêtues et non revêtues qui sont en cours de recensement sur un plan par les adjoints. Il reste à déterminer les voies rurales à intégrer.

Par ailleurs, Mme le Maire souligne le très gros travail réalisé par Mme COLLON en ce qui concerne la dénomination des voies hors agglomération, dans le cadre de la fibre optique. Elle annonce les différentes appellations (voir annexe).

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les dénominations énoncées situées hors agglomération et charge Madame le Maire de communiquer ces informations aux différents services.

M. MUZELLE attire l'attention sur le fait qu'il a été indiqué dans le dernier compte rendu que les chemins devaient être entretenus par les agriculteurs, il estime qu'il est plus logique de préciser « par les propriétaires fonciers ».

Mme le Maire explique que, au-delà des propriétaires, c'est surtout les exploitants, qui ne sont pas forcément les propriétaires, qui empruntent les chemins avec des charges lourdes.

7- Modification des statuts du SIEMLY

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'adhésion de la commune de RIVERIE au Syndicat à compter du 1^{er} janvier 2018.

8- Signature d'un nouvel avenant à la « convention secrétariat » passée avec la Commune de Ste-Agathe-En-Donzy, suite au nouveau reclassement des grades découlant du PPCR mise en place au 1^{er} janvier 2017.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité et autorise Mme le Maire à le signer.

9- Création d'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet au 1^{er} Juin 2017 concernant l'avancement de grade de Philippe ROCHARD (suite à sa réussite à l'examen professionnel d'adjoint technique 1^{ère} classe). **Le conseil municipal approuve la création de ce poste.**

Questions diverses

➤ **Départ de Yan BAUDET**

Yan Baudet a répondu à une annonce passée par la Sté Linder pour la recherche d'une personne qualifiée dans les bâtiments. Il prendra ses fonctions à partir de mi-juin. Son remplacement sera étudié ultérieurement.

➤ **Départ à la retraite de M. Pierre GARIN** depuis le 30 avril dernier.

➤ **Demandes de locations** (Loire Habitat)

Une dizaine de personnes est intéressée par la location d'appartements. Nous avons transmis la liste à Loire Habitat afin qu'ils puissent prendre contact avec ces personnes pour de plus amples renseignements et construire éventuellement un autre immeuble à côté de la Mairie, à l'emplacement de l'ancien HLM Jacques Vergnier.

A la demande de M. MUZELLE, Madame le Maire rappelle que 12 ou 13 logements seront disponibles dans le bâtiment construit par Loire Habitat. La plupart servira à reloger les locataires des HLM. Le projet définitif sera présenté à la population par Loire Habitat.

En ce qui concerne l'appel d'offres, la Commune n'a rien à voir dans cette affaire qui est celle uniquement de Loire Habitat.

➤ **Fermeture école privée - Ecole Montessori**

Comme indiqué dans un précédent conseil municipal, le Diocèse ainsi que la Direction de l'académie ont signifié la fermeture de l'école privée dès la rentrée 2017.

L'OGEC a décidé de compléter le principe d'un dispositif Montessori qui existe depuis la rentrée 2016 pour les 2-6 ans, aux enfants de 6 à 11 ans. Montessori est une méthode d'éducation créée en 1907 par Maria Montessori. Sa pédagogie repose sur l'éducation sensorielle et kinesthésique de l'enfant.

Cette méthode est depuis longtemps reprise par toutes les écoles (privées et publiques) et pratiquée en rapport avec la pédagogie variée basée sur l'approche de S. Dehaene, C. Freinet, P. Meirieu et M. Montessori. En clair, toutes les écoles, quelles qu'elles soient, adoptent déjà le même principe de développement individuel de l'enfant et intègrent en plus le savoir vivre ensemble et la psychologie de groupe. Les enseignants suivent d'ailleurs tous une formation dans ce sens.

Mr Poiron note que, en ce qui concerne Violay, la fermeture de l'école privée, même si elle demeure regrettable, devenait aussi l'opportunité de regrouper tous les enfants du village dans une seule et même école, ce qui de fait, ne sera toujours pas le cas.

Mme le Maire souligne la problématique rencontrée par les villages alentours qui voient leurs écoles fermer et bien souvent des regroupements avec d'autres communes, faute d'effectifs. Autant dire que les Maires alentours s'interrogent à propos d'un tel dispositif à proximité, réel phénomène de mode, qui pourrait à terme leur poser des problèmes pour leurs propres écoles, étant donné que la plupart des enfants inscrits pour l'heure, semblent venir des villages alentours. Ce qui est vrai pour les écoles des communes voisines, l'est bien évidemment pour celle de Violay, le nombre de naissances par an n'étant pas suffisant pour satisfaire les effectifs de deux écoles quelles qu'elles soient.

Mr Palais et Mme Periat s'interrogent également sur la pérennité d'un tel dispositif, financièrement parlant puisque les familles devront payer l'année scolaire 500 euros, et que plus de 40.000 euros nécessaires au fonctionnement, dépendent de dons potentiels. Si les 40.000 euros ne sont pas réunis, que se passera-t-il à la rentrée ? Soit les frais d'inscription seront réévalués (ex : 4.800 euros par an et par enfant, à L'Arbresle...), soit le dispositif ne pourra pas être mis en place.

Au-delà du fait que cette méthode fasse déjà partie intégrante de l'enseignement classique, il est important de rappeler la gratuité de l'école publique, et le remplacement des enseignants en cas d'absence éventuelle, ce qui ne sera pas forcément le cas dans le cas d'un dispositif Montessori, à l'image de ce qui s'est passé ces derniers jours. Il

faut noter également la stabilité des effectifs de l'école communale depuis plusieurs années.

Mme Escofet rappelle l'accès aux enfants scolarisés à l'école communale, à la cantine, à l'enseignement informatique, aux salles de sports, aux activités périscolaires, ou aux activités piscine dès le plus jeune âge.

Elle note que les enfants en provenance de l'école de Violay et entrant en collège, ont un excellent niveau, les résultats obtenus depuis de très nombreuses années sont là pour attester cet état de fait, la chance d'avoir un effectif restreint par niveau permet d'ailleurs une attention particulière pour chaque enfant, au-delà même de l'accompagnement individualisé de l'enfant mis en place pour chaque niveau.

Ce dispositif n'ayant pas de contrat d'enseignement, ne peut de surcroît, bénéficier du ramassage scolaire. Les parents, notamment ceux des communes environnantes devront amener leurs enfants eux-mêmes.

Mme Giroud précise qu'un examen d'évaluation est imposé aux élèves sortant d'un dispositif Montessori pour intégrer la 6^e.

➤ **Fibre optique**

Les travaux d'installation de la fibre optique par le SIEL débuteront fin juin. En parallèle, une fibre optique sera installée par Bouygues télécom. Ces travaux, prévus également pour juin, iront de l'entrée du tunnel de Violay côté Loire, à la Tour Matagrin. Le tracé de cette fibre optique a été transmis au SIEL afin d'étudier une éventuelle mutualisation des fourreaux. Le point de mutualisation devrait être installé courant Juin

➤ **Réunion agriculteurs**

Une réunion avec les agriculteurs a eu lieu il y a 2 semaines. Elle avait pour but de discuter d'une éventuelle diversification et transformation de leur production de lait. Mr Maitrot du pôle agroalimentaire régional était présent, ainsi qu'une personne spécialisée dans la transformation des produits. Mme le Maire avait préalablement contacté la société MONS, célèbre affineur, basée à Renaison, qui serait éventuellement intéressée par la production d'un fromage local de qualité. Une coopération avec le lycée de Ressins pourrait également être mise en place. C'est un chantier vaste mais intéressant pour les agriculteurs.

Toutefois, beaucoup de points demeurent en interrogation, les contrats sur 5 ans avec Lactalis étant souvent en exclusivité, sont actuellement en cours de négociation. La réunion fut néanmoins très intéressante et un stagiaire de l'ISARA pourrait être désigné par le pôle agroalimentaire pour se saisir du dossier et voir les possibilités en transformation fromagère et/ou en yaourts.

M. Guy PERRIER était présent. Le problème est de pouvoir différencier une production qui serait réservée à ce projet. L'idée est lancée, à voir...

Mme le Maire précise qu'elle reçoit demain des étudiants de l'ISARA (Institut supérieur d'agriculture, alimentation, environnement et développement rural) au sujet du projet « porcs sur paille ».

➤ **Inauguration du local voirie – îlot Eglise/fresque – Eglise – square R. Stumpp et halle de randonneur :**

Compte tenu du fait que la façade de l'église et la rénovation de l'ancienne petite fresque auront lieu en juillet, il semble opportun de repousser l'inauguration de l'ensemble au **02 septembre à 10 heures**.

Prochaines réunions du conseil municipal :

- Le 06 juin
- Le 11 juillet

Fait à Violay, le 28 mars 2017,

Le Maire,

Véronique CHAVEROT



Bonjour ,

Historiquement, ma motivation , quant à créer une liste pour les élections municipales 2014 ‘ était de proposer aux habitants de Violay de mener une politique locale représentative des souhaits et envies de la population répondant aux enjeux socio- économique à venir .

Pour qu’une telle politique de démocratie locale soit mise en place ,de fait, il aurait été nécessaire que les commissions qui ,existent pour être des groupes de travail , soient sollicitées régulièrement de façon à ce que la population soit écoutée et impliquée au quotidien . Ceci aurait permis que le conseil soit ce qu’il doit être, une instance de réflexions , de débats puis de décisions et non pas seulement un espace exécutif.

Avec mes colistiers, nous avons proposé des projets, en autres, qui allaient dans ce sens tel qu' un Référendum sur le devenir de l’hôtel Perrier et un Conseil municipal d' enfants. Ces deux exemples n’ont même pas été étudiés !

De la même manière, dans leur grande majorité, les propositions et avis émanant de notre part n'ont pas été pris en compte, voire jamais écouté, limitant de fait notre implication active au sein du conseil municipal .

Autres exemples , nous avons souhaité que le conseil ai la volonté de soutenir le commerce de notre village en rachetant le fond de commerce de l'ancienne boucherie afin de pérenniser un bail commercial pour qu'un professionnel puisse s'y installer . Nous avons également fait valoir l'idée de créer une dynamique autour du périscolaire afin de mettre en place un véritable projet pédagogique .

Les enfants de l'école communale font des activités conduites par des employés municipaux sans formations spécifiques et des bénévoles mais aucun projet pédagogique réel n'a vu le jour , la commission École n'ayant jamais travaillé dans ce sens .

La liste de propositions non étudiées pourrait continuer Il est clair qu' à mi-mandat Madame le maire et ses colistiers n'ont aucunement l'intention d'amener du consensus au sein du conseil municipal !

N'ayant pas pour vocation d'être une figurante apathique, je préfère aujourd'hui démissionner .

Pour conclure, je pose cette question ouverte : Les cinq démissions de conseillers municipaux en seulement trois ans de mandat conduiront –elles au questionnement des conseillers et des habitants de notre chère commune ?

Bon courage .

Julia Oddoux

Dénominations des routes et chemins - Violay campagne

N°	Dénomination	lieux dits et hameaux concernés
1	Route de Balbigny	prolongement de la Route du Chêne Chêne Pignard – Remblai - Chez Caton - Chez Brossat
2	Chemin de Balthazard	à partir de la route de la Croix Bleue Thivin (bas)- Balthazard
3	Chemin de Barbay	à partir de la route de Balbigny
4	Chemin de Beaugéan	à partir de la route de Montchal
5	Route de la Berchère	à partir du rond-point chez Triomphe - chez Chaverot - chez Goujat
6	Chemin de Bois Corcy	à partir de la route de la Croix Bleue chez Legrand- au Bois Corcy
7	Chemin de Buron	à partir de la route de Fontbonne au Mazoyon - chez Buron
8	Chemin de Chaboud	à partir de la route de Balbigny
9	Chemin de Bois Chaland	à partir de la route de Tarare chez Lafay - aux Lagnièrès
10	Chemin de chez Charles	à partir de la route de la Berchère chez Charles - chez Triomphe
11	Chemin de Cherblanc	à partir de la route du Signy
12	Chemin du Chevalier	à partir de la route d'Echancieux la Truche - Voisinée Chevalier - au Chevalier - chez Gamache
13	Chemin du Coin	à partir du chemin des Lagnièrès
14	Route de la Croix Bleue	à partir de la route de Balbigny : la Doua - chez Thivin- les 4 Croix - Pelouzat - Crêt Guillaume - Boisdon
15	Chemin des 4 Croix	à partir de la route de la Croix Bleue
16	Chemin Cuissard	prolongement de la route de la Berchère
17	Chemin de la Doua	à partir de la route de la Croix Bleue
18	Route d'Echancieux	à partir de la route du Pin Bouchain la Truche - le Graye I- Echancieux - Croix Laurent - chez Dyon
19	Chemin de Fontblanc	à partir de la route de la Tour
20	Route de Fontbonne	à partir de la route de Balbigny Chez Grangeard- chez Fiotet – chez Pariel – chez Thévenet –
21	Chemin des Forêts	à partir de la route du Pin Bouchain aux Forêts - au Goujet
22	Chemin de Grange Colas	à partir de la Croix Cazard
23	Chemin des Lagnièrès	à partir de la Croix Cazard : le Coin- chez Gabotin
24	Chemin du Mazoyon	à partir du chemin de Buron
25	Impasse Michaud	à partir de la route du Pin Bouchain

26	Route de Montchal	carrefour du Chêne Pignard
27	Chemin de la Paille	à partir du carrefour du Remblai
28	Chemin de Pelouzat	à partir de la route de la Croix Bleue
29	Route du Pin Bouchain	à partir du carrefour pharmacie (centre du village) chez Michaud - chez Ligue - chez Michautlet - chez le Gros
30	Chemin de la Poyat	à partir du rond-point
31	Chemin de la Raille	à partir de la route de Montchal : chez Bérailles - la Raille
32	Chemin de Rochefort	à partir de la route de Balbigny
33	Impasse des Romarins	à partir de la route d'Echancieux – hameau du Grayel
34	Route du Signy	prolongement de la rue Célestin Linder lieu dit Cherblanc - chez Bessenay
35	Route de Ste Colombe	le Remblai
36	Route de Tarare	à partir de la Croix Cazard chez Piard - aux Œufs - Domaine Notin
37	Chemin de Thivin	à partir de la route de la Croix Bleue
38	Route de la Tour	à partir de la Croix Cazard : chez Godan - au Chevrier
39	Coursière de la Truche	à partir de la route d'Echancieux - la Truche
40	Chemin du Vernay	à partir de la route de la Croix Bleue
41	Chemin de la Verrière	à partir de la route de Tarare : la Verrière